

## Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 3 novembre 2015 et a débattu des sujets suivants :

**Schéma départemental de coopération intercommunale :** Le Maire présente la proposition du Préfet sur les regroupements des communautés de communes, des syndicats intercommunaux et la fusion de certaines communes sur le département de l'Isère. Le territoire du Sud Grésivaudan est concerné par la fusion des 3 communautés de communes et de certains syndicats intercommunaux tels que le syndicat mixte du Sud Grésivaudan et le SMICTOM. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce nouveau schéma.

**Transfert à la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » :** La Communauté de Communes du Pays de St Marcellin a décidé de conventionner avec le Conseil Départemental de l'Isère pour le développement du très haut débit sur son territoire et de le cofinancer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de cette compétence. Une réunion d'information sur l'internet à 20 méga avec le Wifi est organisée le 24 novembre 2015 à 18h à la salle des fêtes de Dionay.

**Décision modificative au Budget Primitif :** Le Maire commente le comparatif Budget primitif et le compte administratif réalisé sur les sections de fonctionnement et d'investissement au 3 novembre 2015. Il propose une décision modificative sur quelques lignes pour honorer quelques imprévus. Sur la section de fonctionnement, en dépenses, la ligne « Charges de personnel » est augmentée de 3000 euros ainsi que la ligne « Fonds de péréquation intercommunale » de 2300 euros. L'équilibre est réalisé par la diminution de la ligne « Dépenses imprévues de fonctionnement » de 5300 euros. Sur la section d'investissement, en dépenses, la ligne « Dépôts et cautionnements reçus » est augmentée de 600 euros ainsi que la ligne « Matériel de bureau et informatique » de 2600 euros. Pour équilibrer ces augmentations de dépense, les recettes d'investissement sont augmentées sur les lignes : « FCTVA » de 400 euros, « Dotations autres EPL » de 2200 euros et sur les « Dépôts et cautions reçus » de 600 euros. Le Conseil Municipal entérine cette décision modificative à l'unanimité.

**Convention RPI :** Le Maire présente le travail d'analyse des dépenses et des recettes liées aux activités scolaires du RPI et à la répartition des dépenses et des recettes entre les communes de St Bonnet de Chavagne et de Montagne. Une clef de répartition a été définie. Il est convenu que les dépenses liées au patrimoine et à l'entretien des locaux ne soient pas prises en compte mais supportées par les communes propriétaires. La

convention a été complétée de ces nouveaux éléments et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Questions diverses :**

Isabelle Cotte fait un retour de la réunion des associations de la commune avec notamment la demande d'un local formulée par l'ACCA afin de respecter les normes liées à la pratique de la chasse.

Le nouveau dossier d'accessibilité « Ad'AP » (Agenda d'Accessibilité Programmée) est en cours de finalisation et sera transmis très prochainement à la Préfecture pour avis.

L'organisation des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 a été effectuée.

Une information sera effectuée aux Chavanais sur les économies d'énergie par la distribution de documents issus de la démarche TEPOS initiée par le Syndicat mixte du Sud Grésivaudan.

La commune a bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau pour la bonne gestion de ses réseaux. Mais elle ne pourra pas la toucher du fait que le montant d'aide est inférieure à 1500 euros...